REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

Acte publié et certifié conforme le 18 novembre 2025
Mme Rita SCHLADT, Présidente de Pays de Blain Communauté

Décision n° 2025-61
Date : 14 novembre 2025

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Attribution du marché n°2025-10/16/61 intitulé « *Création d'une application Web « Vis mon métier* ».

La Présidente de Pays de Blain Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 5211-10 portant la possibilité de déléguer certaines attributions à la Présidente ;
VU la délibération n°2020-07-2-02 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 portant sur les Délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;
VU la délibération n°2021-04-17 du Conseil Communautaire du 14 avril 2021 modifiant les délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;
VU la délibération n° 2025-09-02 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2025 modifiant les délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;
VU les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

CONSIDERANT la consultation du 19 septembre 2025 pour le choix d'un opérateur économique chargé de la création d'une application web « Vis mon métier » ;
CONSIDERANT les offres régulièrement reçues dans le cadre de la présente consultation ;
CONSIDERANT l'avis de la Commission MAPA (Marchés à Procédure Adaptée) du 5 novembre 2025 ;

PAR CES MOTIFS, DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le marché de création d'une application web « Vis mon métier » à : LA COOPERATIVE DES TILLEULS – 82 rue Winston Churchill – 59160 LOMME, pour un montant HT détaillé ainsi qu'il suit :

- Prestation de base : 13 365 € HT
- Prestations optionnelles : 3 690 € HT pour une année (hébergement, maintenance)

soit un total de : 17 055 € HT.

Article 2 : D'imputer les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251114-2025-61-DE
Date de réception préfecture : 18/11/2025

La Présidente

- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification**